

Avec les 32 h hebdo : du temps pour découvrir et...



... déconnecter !



Un démantèlement du code du travail en marche forcée !

Emmanuel Macron qui dispose d'une large majorité issue des élections législatives est bien décidé à poursuivre, en l'aggravant, la casse du code du travail entamée par François Hollande et sa ministre El Khomri.

Tapi derrière l'engagement d'une concertation de pure forme, l'offensive qui se précise revêt néanmoins le costume de l'autoritarisme puisque c'est par ordonnance que le Président fraîchement élu entend procéder. Si ce dernier estime que les 24% qui se sont portés sur son nom au premier tour de l'élection et l'abstention record aux législatives signifient l'acceptation d'une nouvelle menée contre le droit du travail, il prend la grave responsabilité de plonger à nouveau le pays et les salariés dans une situation de conflit domageable.

L'inversion de la hiérarchie des normes, en permettant qu'un accord d'entreprise puisse être en deçà du droit du travail et l'abaissement des indemnités prudhommales, en cas de licenciement abusif, pour ne prendre que ces deux exemples, ne sont évidemment pas des mesures de simplification. Ce dont il s'agit c'est bien de démanteler et d'abaisser la protection des salariés au niveau le plus bas, afin de permettre une exploitation maximale du travail.

Rejeter et combattre ce projet néfaste c'est se placer dans une perspective de conquête sociale, qui puisse favoriser une dynamique d'emploi et de croissance. Tel est le sens de la proposition revendicative des 32 heures pour tous. Le travail crée de la richesse, il ne peut être réduit à un coût. La vision comptable des tenants de la finance, qui nous ont déjà plongés dans les crises, n'est décidément pas le gage du progrès social et d'une économie au service des citoyens.

Au lendemain de l'annonce du retour au gel du point d'indice des fonctionnaires, résister, agir et se mobiliser sont à l'ordre du jour. Sans attendre, la CGT propose de faire du 12 septembre une journée de grève et de mobilisations interprofessionnelles. A suivre !...

EN BREF

Les fonctionnaires dans le collimateur du nouveau ministre de la régression de la fonction publique!

M. DARMANIN est déjà dans l'action pour remettre en cause les droits et garanties des fonctionnaires.

Fidèle à la fois à son ancien et nouveau maître, SARKOZY et MACRON 1^{er}, Il vient d'annoncer le retour du délai de carence pour les fonctionnaires. Le prétexte officiel est de lutter contre l'absentéisme. La vraie raison est de réaliser des économies budgétaires en taxant les agents de la fonction publique. Ces derniers apprécieront le tout premier geste du gouvernement à leur intention. Et pour bien faire comprendre l'ampleur de l'effort que les fonctionnaires vont devoir consentir à la rigueur budgétaire, l'annonce du gel du point d'indice vient confirmer une démarche lourde qui va guider le nouvel exécutif. Si l'on rajoute les 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique, dont 50 000 dans l'administration de l'Etat, le suspense est déjà éventé.

COMITE D'HYGIENNE ET DE SECURITE DU 93

FOCUS SUR LE DUERP DE LA BNEE

Le 20.04.2017, un CHS-CT s'est tenu à Bobigny réunissant la DDFIP 93, la DNEF, la DGE, la DVNI et la Douane. Le DUERP de la DRESG a été communiqué à cette occasion. Un DUERP éloquent sur les horaires de travail à rallonge des futurs collègues de la BNEE.

La CGT a saisi le DRH de la DRESG, responsable hiérarchique pour quelques mois encore de la BNEE, concernant la lettre envoyée aux agents par l'AFIPA, chef de la BNEE.

Cette lettre présente son projet de management rigide et suspicieux envers les jours de repos (voir ci-contre).

Le DUERP illustre pourtant les contraintes horaires spécifiques telles que les déplacements professionnels en dehors du temps de travail et notamment le week-end, les astreintes téléphoniques évidemment en plus des horaires de travail, les missions connues tardivement...

La CGT a rappelé que le temps de repos ainsi que le temps libre consacré à la vie privée, doivent être respectés et même favorisés par un management adapté à des conditions d'exercices particulières.

Le DRH de la DRESG a précisé ne pas être informé de cette lettre. Il s'engage à veiller au respect du temps de repos nécessaire aux agents de la BNEE, rappelant que ces agents partagent le quotidien de la Police.

Il s'est également engagé à se renseigner sur les récents changements imposés par le nouvel AFIPA. Il nous fera un retour lors du prochain CHS ■

L'art de parler au peuple

Ci-dessous quelques extraits assez croustillants de la note du nouveau chef de la BNEE

Le chef a besoin d'affirmer sa suprématie :

« Lorsque je vous adresse un message et qu'une réponse est attendue, veuillez à respecter le délai que j'indique dans mon courriel... ».

Le chef doit rappeler le cadre :

« Comme je vous l'ai indiqué, vous êtes des agents de la DGFIP et vos congés s'inscrivent dans le cadre légal et réglementaire relatif à tous les agents de la DGFIP ... », dès lors, « ... la pratique des jours de congés supplémentaires dits jours police n'est pas fondée et doit être abandonnée... »

Le chef doit établir le rapport hiérarchique :

« ... J'ai demandé à mes homologues AFIPA de la DNEF de passer systématiquement par moi pour tout sujet se rapportant à la BNEE ... »

Au-delà de la maladresse manifeste de la note, Il s'agit à la fois d'une tentative de reprise en main des agents des finances publiques affectés dans les GREE mais aussi d'une tentative pour légitimer et assoir une autorité, sur des questions de pure gestion des ressources humaines, à l'égard d'agents qui sont tout de même placés fonctionnellement au service du judiciaire, qui est lui une autorité depuis longtemps légitimée.

DNEF : fichage des agents qui utilisent un véhicule automobile pour les besoins de leurs missions

Dans une récente note du 21 juin 2017, signée du Directeur de la DNEF, celui-ci nous rappelle qu'il convient de respecter le code de la route, dans l'exercice de nos missions, lorsque nous utilisons un véhicule automobile. Soit, cette obligation est établie par la loi, elle s'impose à tous. En revanche ce dernier entend être informé et suivre les agents qui auraient des retraits de points ou du permis de conduire. Il s'agit là d'une grave atteinte à la liberté individuelle, puisque cela suppose la tenue d'un fichier des agents par le biais de leur permis de conduire. Il est hors de question de tolérer une telle atteinte aux libertés. La section CGT de la DNEF va exiger le retrait de cette note dans les plus brefs délais.